

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2007

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 209

présenté par
M. Hamelin-----
ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 9 cet article, substituer aux mots :

« du même alinéa »

les mots :

« du premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.